

Question parlementaire : Le manque de places dans les maisons de repos

Début du mois de mai, soit quelques jours avant la diffusion de la réforme « papy boom » proposée par le Ministre PREVOT, le Député Philippe COURARD lui a posé la question de savoir s'il disposait d'un cadastre faisant l'état des lieux des listes d'attente en cours dans les maisons de repos en Wallonie.

Le Député a donné l'exemple d'une institution de la Province du Luxembourg où 800 demandes sont en suspens.

Le Ministre lui a répondu que l'Observatoire Wallon de la santé avait tenté d'établir un état des lieux de ces listes d'attente en maisons de repos. Un questionnaire a été envoyé à 585 gestionnaires parmi lesquels 209 ont répondu au sujet des listes d'attente de 219 établissements.

Malheureusement cette enquête ne permet pas d'avoir une vision objective de la situation. Et cela pour plusieurs raisons :

- Moins de la moitié des gestionnaires ont répondu à l'enquête ;
- De nombreuses personnes s'inscrivent dans plusieurs maisons de repos en même temps ;
- Les personnes inscrites ou leurs familles n'avertissent pas toujours les maisons de repos dans lesquelles elles sont inscrites, du fait qu'elles ont trouvé une place dans une autre institution ou que la personne est décédée ;
- De nombreuses personnes s'inscrivent « par précaution » mais ne sont pas forcément prêtes à entrer en maison de repos quand on les appelle lorsqu'une place s'est libérée ;
- Les listes d'attente sont surtout utiles pour les lits MR (maison de repos). Pour les lits MRS (maison de repos et des soins), la demande doit souvent être satisfaite en urgence, notamment à la sortie de l'hôpital.

Et le Ministre de citer quelques chiffres à propos des listes d'attente :

- 85 % des personnes sur liste d'attente ont plus de 75 ans ;
- Les femmes sont plus nombreuses à y être inscrites : 67,4 % (32,6 % d'hommes) ;
- L'âge moyen des femmes sur liste d'attente est de 83,2 ans et pour les hommes de 80,4 ans ;
- Selon les maisons de repos, le nombre de personnes sur liste d'attente varie de 2 à 824 ;
- Les listes les plus longues se trouvent dans des établissements du secteur public et dans les provinces du Luxembourg, du Brabant Wallon et de Namur ;
- La longueur des listes augmente avec la taille des établissements.

Lien vers cette question parlementaire sur le site du Parlement de Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/content/print.php?print=interp-questions-voir.php&id_doc=78673&type=28